

LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

INTERVENANT

Jean-Luc Tourret

Directeur du CRR de Rueil-Malmaison - Chef d'orchestre

Intervenant au CNSMDP (Formation diplômante au CA - Master)

Au PSPBB (Formation au DE) - au CEFEDM de Normandie (Pôle accompagnement de la VAE)

DURÉE

2 journées (non contiguës)

PUBLICS

Directeurs d'établissements - Personnels administratifs - Personnels enseignants - parents d'élèves

Partenaires de l'établissement (Institutionnels, EN, équipements culturels, associations...)

CONTENUS

- Plusieurs séances de travail dédiées:
(Etat des lieux, perspectives d'évolution de la structure, contexte local, dynamique et freins, attentes)
 - Avec la direction,
 - Avec l'administration,
 - Avec les enseignants,
 - Avec les partenaires
- Une réunion plénière en ateliers thématiques
(Réflexions, propositions, éléments pour un pré-projet)
- Un retour en grand groupe
(Exposé par les rapporteurs, discussion sur les propositions, amendements,...)

Les deux journées non contiguës permettront meilleure réflexion en déployant les idées et envies de chacun des acteurs sur un plus long temps.

L'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique a rendu le projet d'établissement obligatoire pour obtenir le classement en conservatoire à rayonnement régional, à rayonnement départemental ou communal et intercommunal.

Même en l'absence de classement des structures, le projet d'établissement est un document fort qui doit permettre de fixer les objectifs et les moyens de mise en œuvre d'une vraie implication territoriale des politiques culturelles et en particulier de l'enseignement artistique spécialisé.

L'objectif de la formation est al prise de conscience de l'importance de chacun des acteurs dans l'évolution d'une structure. Les aspects traitants de l'avenir des conservatoires, l'évolution des missions de l'enseignant, l'importance de la place du conservatoire sur son territoire, l'ouverture aux publics, les dispositifs dans le temps et hors temps scolaire seront abordés. Loin de revêtir la forme d'un cours magistral, ces deux journées permettront aux participants de s'impliquer, d'être actifs dans la compréhension et al mise en place du projet d'établissement.

Deux cas de figure :

le projet d'établissement est existant : comment l'évaluer, le faire évoluer, perspectives d'élaboration d'un prochain projet
le projet d'établissement n'existe pas : élaboration d'un pré-projet qui sera soumis à l'autorité territoriale